

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-33

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
2026**

Date de la séance : 13 avril 2026	A l'unanimité
Date de convocation : 07 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 22	
Nombre de votants : 24	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Edouard DETAILLE pouvoir à M. Francis BRONNAZ ;
M. Tony FIQUET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : M. Éric PETIT, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

M. Arnaud CHEUX indique qu'il est proposé de maintenir les taux pour l'année 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- reporte les taux suivants pour 2026 :

Taxe d'habitation - TH	17,51 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	42,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	52,88 %
Cotisation foncière des entreprises - CFE	15,59 %

- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 avril 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,

Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,

Caroline BLAIN